ISSN : 0294 - 4693
DLP 27-2-91035478



EDITION

GRANDES CULTURES

BULLETIN TECHNIQUE DE LA STATION D'AVERTISSEMENTS AGRICOLES POITOU-CHARENTES

Bulletin n° 195 (03/91) du 25 FEVRIER 1990

COLZA : Intervention immédiate contre le charancon de la tige

COLZA

Stade C1 à C2 (reprise de végétation à entre noeuds visibles).

CHARANCONS DE LA TIGE

Situation

Le vol a débuté en toutes zones les 19 et 20 Février. Les captures se sont intensifiées ces deux derniers jours. Les femelles vont être rapidement aptes à pondre.

Préconisation

Intervenir à réception du bulletin. Choisissez toujours des journées douces et ensoleillées favorables à l'activité des insectes pour réaliser vos traitements.

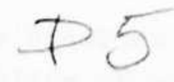
MELIGETHES

Situation

Quelques captures de cet insecte en cuvette jaune. Le colza n'est pas sensible avant le stade D1 (boutons floraux accolés encore cachés) qui devrait se situer vers le 10 Mars.

Préconisations

L'intervention charançon de la tige dont la rémanence est de 3 semaines, permettra de contrôler les premiers méligèthes arrivés sur les parcelles.





Direction Regionale de l'Agriculture et de la Forêt
SERVICE REGIONAL
DE LA PROTECTION DES VEGETAUX
13, Rte de la Forêt - BIARD
86000 POITIERS Tél. : 49.58.39.02

Publication périodique - Imprimerie de la Station Poitou-Charentes
Directeur Gérant : J. P. PIQUEMAL
CPPAP n° 1664 A.D.
Abonnement annuel :
Chèque bancaire ou postal à l'ordre du
sous régisseur de recettes Avertissements Agricoles

PRODUITS AUTORISES SUR LES RAVAGEURS DU COLZA A PARTIR DE LA REPRISE DE VEGETATION

Matières actives	Spécialités commerciales	Charançon[1] de la tige	Méligèthe[1]	Charançon [1] des siliques	Puceron[1]
Alphaméthrine	Fastac	0,15 l	0,15 l	0,2 l	
Bifenthrine	Talstar	0,07 l	0,1 l	0,1 l	
Cyfluthrine	Baythroïd	0,3 l	0,2 l	0,2 l	
Cyperméthrine	Cymbush,Kafil super Nombreuses spécial[2]	0,25 l	0,25 l 20g ma/ha	0,25 l	
Deltaméthrine	Décis	0,2 l	0,2 l	0,2 l	
Deltaméthrine +Endosulfan	Galion	0,8 l			
Dialiphos	Torak		1,25 l	1,25 l	
Endosulfan	Nombreuses spécial[2]	400g ma/ha	250g ma/ha	600g ma/ha	
Endosulfan +Parathion Ethyl	Drifène AP - Ekadrine PE	1,25 l	0,75 l		
Endosulfan +Thiométon	Serk EC				1,5 l
Esfenvalérate	Sumi alfa		0,5 l	0,6 l	
Fenvalérate	Sumicidin 10		0,4 l	0,4 l	
Fluvalinate	Mavrik-Mavrik Flo		0,2 l		0,2 l
Lambda-Cyhalothhrine	Karate	0,15 l	0,1 l	0,1 l	
Malathion	Nombreuses spécial[2]		1,5 l ou kg		
Méthidathion	Ultracide 20 bouillie Ultracide 20 liquide	1,5 kg 1,5 l	1,25 kg 1,25 l		
Parathion Ethyl et Méthyl	Nombreuses spécial[2]	300g ma/ha	200g ma/ha		
Parathion huileux	Nombreuses spécial[2]	300g ma/ha	200gma/ha		
Phosalone	Zolone Flo-Azofène Flo Nombreuses spécial.[2]		2 l 1000g ma/ha	2,5 l 1200g ma/ha	1,2 l
Phosalone +Parathion Méthyl	Fortène Taxylone	1,5 l	0,75 l 0,75 l		
Pyrimicarbe	Pirimor G - Aphox				0,5 kg
Tralométhrine	Tracker 108 EC	0,09 l	0,065 l	0,065 l	

-1- Doses en litre ou kilogramme de produit commercial par hectare.

-2- La dose de matière active par hectare mentionnée correspond à la dose de matière la plus fréquente. Avant toute utilisation, vérifier la dose de produit commercial autorisée sur l'étiquette.

Liste arrêtée au 15-02-91 - S.P.V.